

Strasbourg, le 12 novembre 2013
[files47f_2013.doc]

T-PVS/Files (2013) 47

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent
33^e réunion

Strasbourg, 3-6 décembre 2013

Dossier éventuel

**Protection du Crapaud vert d'Europe
(*Bufo viridis*) en Alsace
(France)**

RAPPORT DES ONGS

*Document établi par
Sauvegarde Faune Sauvage et BUFO*

BUFO

ASSOCIATION POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES AMPHIBIENS ET REPTILES D'ALSACE
Siège social : Musée d'histoire naturelle et d'ethnographie, 11 rue de Turenne, 68000 COLMAR

Réf: N°16-2013-VM

Objet : Note sur la situation du crapaud vert en Alsace

Mardi 22 octobre 2013

Ivana d'Alessandro
Secrétariat de la Convention de Berne
Division du Patrimoine Naturel
Direction générale IV
Conseil de l'Europe
67075 STRASBOURG CEDEX

Madame,

Actuellement, **le plan national d'actions en faveur du crapaud vert prévu par l'État depuis 2009 n'a toujours pas été validé par le MEDDE** (Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie). L'association BUFO, membre du sous-comité de suivi du plan a récemment été invitée à participer à « la dernière réunion du comité de rédaction » prévue le 7 novembre prochain. Une version actualisée du plan ne nous a pas été remise à ce jour.

En 2011, l'association BUFO a été mandatée par la DREAL Alsace pour la rédaction d'un Plan régional d'actions (PRA) en faveur du crapaud vert. Le premier comité de pilotage s'est réuni le 30 janvier 2012 et le document a été validé au mois d'avril la même année. La DREAL Alsace a confié l'animation du PRA à l'association BUFO. Diverses actions sont réalisées et financées principalement par la DREAL Alsace et le Conseil général du Bas-Rhin comme :

- La poursuite des études génétiques débutées en 2011 (actions n°2 et 5) ;
- Le suivi des populations et la recherche de nouveaux sites de reproduction (action n°3) ;
- La recherche de sites sur lesquels une maîtrise foncière pourrait être assurée dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles (ENS), (action n°12) ;
- La restauration de zones humides (site du Buehl à Obernai (67), fossé de la Lahr à Bischoffsheim (67), (action n°14).

Plusieurs conventions de partenariat sont en cours entre les exploitants de carrières, qui représentent les principaux sites de reproduction de l'espèce, et l'association BUFO. De cette manière, diverses actions sont menées comme la création et l'entretien de mares de reproduction favorables à l'espèce.

Les résultats des suivis menés dans le Bas-Rhin montrent une tendance d'évolution de l'espèce plutôt favorable : l'effectif maximum de crapauds verts relevés était de 360 individus en 2009, alors qu'on l'estime à 600 en 2013. **Au contraire, dans le Haut-Rhin, la situation reste particulièrement critique.** En effet, la reproduction du crapaud vert n'est observée de manière régulière que sur deux sites. Les aménagements réalisés par la commune de Wittenheim (création d'un réseau de mares en 2011 et 2012) permettent maintenant à l'espèce de se reproduire avec succès. Rappelons également que les études génétiques réalisées en 2011 par l'association BUFO montrent clairement que la population de crapaud vert du Haut-Rhin présente un statut de conservation défavorable avec une diversité génétique relativement faible et des ruptures de connexion entre les différentes unités de population du département.

Au final, **le projet de création d'une grande infrastructure située au sud de Strasbourg et appelée « la Rocade sud » nous inquiète particulièrement.** En effet, nous pensons que les impacts sur l'espèce n'ont pas été identifiés à leur juste valeur et qu'en conséquence, les mesures proposées sont insuffisantes.

Compte tenu des éléments surlignés précédemment, et bien qu'au niveau de la région, un Plan d'actions est implémenté avec des résultats satisfaisants sur certains sites, nous vous demandons de bien vouloir garder le dossier comme « dossier éventuel ». Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean BARBERY
Président de BUFO



Copies à :
Monsieur le Préfet de la Région Alsace
Monsieur le Directeur Adjoint, DREAL Alsace
Monsieur le Président du Conseil Général du Bas-Rhin
Monsieur le Président du Conseil Général du Haut-Rhin
Monsieur le Président d'Alsace Nature
Monsieur le Président de la Société herpétologique de France



SAUVEGARDE FAUNE SAUVAGE

Wittenheim, le 25/10/2013

*Monsieur le Président
Conseil de l' Europe
Convention de Berne
67075 STRASBOURG*

OBJET : Protection du Crapaud Vert d' Europe en Alsace.

Monsieur le Président,

A part Wittenheim (68) la population du Haut-Rhin est toujours critique. Il n'y a pas de connection entre les populations, ce qui accentue cette situation.

En ce qui concerne le projet de la Rocade Sud, les mesures compensatoires sont insuffisantes, et les impacts sur les espèces n'ont pas été identifiés à leur juste valeur.

Nous demandons que le dossier reste ouvert contre l' Etat Français.

Jean-Paul BURGET

Président